

PROCES VERBAL DU LUNDI 26 OCTOBRE 2015

Présents : M. PADILLA, maire
MM. BERERD, CARNEIRO, DENOYELLE, JACQUET,
LOISON, MAQUIN, MARTINEZ, MECHIN, PREVOT.
Mmes BILLARD, DUFOUR, LACOMBE, LEGLISE,
GROMADSINSKI, PIERRE- DAVIGNON, ROCHE.
Excusés : Mme DESBRUS (a donné pouvoir à Mme BILLARD)
Absent : M. DURAND

Mme G. DUFOUR est nommée secrétaire de séance

M. le Maire avait décidé le 12 octobre en accord avec les conseillers de convoquer le conseil municipal afin d'étudier un seul ordre du jour, à savoir la création d'une commune nouvelle.

Ordre du jour

M. le Maire rappelle les documents transmis par mail aux conseillers pour étayer le seul sujet à l'ordre du jour : les communes nouvelles. D'après ces documents, un certain nombre de communes se sont déjà engagées dans ce processus, environ 500 sur le territoire français.

Il rappelle aussi que les communes du Breuil et de Châtillon ont fait savoir qu'elles étaient intéressées pour créer une commune nouvelle avec la commune de Chessy les Mines et ce que cela entraîne une incitation financière pour celles créées avant le 15 novembre, notamment au niveau du maintien de la DGF et de sa majoration de 5%.

Il demande à chaque conseiller de s'exprimer et de donner son avis sur cette question ; le débat est ouvert. Il ne donnera son avis qu'en fin de discussion.

M. Méchin demande si des réponses sont parvenues suite aux courriers envoyés aux communes intéressées. (Demandes du CM du 12/10)

M. le Maire lui répond qu'il a rencontré le Maire du Breuil : ce dernier attendra le choix du Préfet du Rhône si la commune de Chessy ne veut pas s'engager avant le 15/11. La commune de Châtillon a réagi en proposant la constitution d'un groupe de travail avec, au départ, seulement les adjoints des deux communes qui auront la tâche d'évaluer tous les sujets sans prendre de décision tout de suite.

Mme Dufour demande ce que l'on doit décider à la fin de la séance ?

M. le Maire explique : soit on reste seul, soit on crée des groupes de travail en choisissant les communes, soit on décide de fusionner avant le 15/11 avec au moins une commune pour éviter de perdre une partie de la dotation de l'Etat, c'est-à-dire 30 000€ en 2015, 30 000€ en 2016.

Il rappelle les enjeux et la pression subie : nos communes se trouvent dans le Nord du département avec un sénateur M. Mercier, ancien ministre de l'aménagement du territoire, à l'origine de la loi, qui tient au regroupement des communes et des communautés de communes.

M. Méchin demande si on doit effectuer ce regroupement à court terme, avant le 15 novembre ou plus tard.

M. le Maire indique que ce sont des questions qui vont demander des réponses en fin de débat ; est-ce qu'on désire fusionner, avec qui, à court terme ou à moyen terme.

M. Méchin pense que sur le fond tout le monde est d'accord pour fusionner avec une commune proche, mais la vraie question se pose sur le délai accordé. Il trouve que ce délai est bien trop court pour se rencontrer, pour former un projet.

M. le Maire ajoute que c'est le conseil qui doit décider.

M. Jacquet indique que tous les membres du gouvernement ne sont pas d'accord entre eux pour appliquer les échéances de la loi Notre, fin novembre et avant fin décembre. Il y a encore des discussions à ce sujet.

M. le Maire explique qu'aujourd'hui il faut prendre la décision avant le 15 novembre si on ne veut pas perdre une partie de la dotation de l'Etat.

Mme Billard pense que l'on doit se décider sur un projet, et que ce projet est à construire.

M. Denoyelle explique qu'il y a confusion sur la compréhension de la loi Notre : elle s'adresse surtout à la fusion de communautés de communes pour arriver à un seuil d'au moins 15 000hts. Mais la nôtre, la CCBPD, comporte 45 000hts ; elle n'est pas vraiment concernée. Dans le document, le Préfet précise que « tout se fera avec vous ». Il a rencontré le Sous Préfet de St Dié des Vosges qui lui a bien expliqué que pour l'instant c'est chaque commune de France qui doit se retrouver dans une communauté de communes suffisante.

M. le Maire indique que face à la Métropole Lyonnaise, la COR (communauté de communes de l'Ouest Rhodanien, celle de M. Mercier) et la CAVIL (communauté d'Agglomération de Villefranche) envisagent de fusionner. La CCBPD, la nôtre va se retrouver au milieu et à termes, sera obligée de les rejoindre.

M. Denoyelle pense qu'il faudra de toute façon une forte communauté face à la Métropole mais cela ne le regarde pas, ce n'est pas son problème, c'est un combat politique.

M. le Maire revient en arrière et explique dans l'ancienne CCBPO (communauté de communes du Pays du Bois d'Oingt) Chessy (1800hts) avec Châtillon (2200hts) et le Bois d'Oingt (2000hts) avait un certain poids parmi les 18

communes ; mais dans la CCBPD face à des communes de 7 000hths, 5 000hths, elles ont peu de poids.

Il redemande aux conseillers de donner leur avis.

M. Martinez pense qu'il faut aussi voir les dispositions de chaque commune et se demander ce qui les amène vers nous. Sur quoi s'appuient-elles pour vouloir la fusion ? Il faudrait un débat plus profond : à côté de l'aspect financier, il faudrait connaître leurs infrastructures.

M. le Maire lui répond : si on considère le Breuil actuellement, c'est une commune asphyxiée comme beaucoup de petites communes (peu d'habitants) en France. Elle a une dette supérieure à la nôtre avec un budget 5 fois inférieur ; peu de voirie, un centre bourg réhabilité, une école neuve (origine de la dette 372 000€), une salle des fêtes rénovée. Si elle ne fusionne pas avant le 15/11 elle perd 13 000€ de baisse de dotation ; si on ajoute les 30 000€ pour Chessy, on rembourse une partie de sa dette rapidement. Elle peut vendre aussi un bâtiment (ancien groupe scolaire). Quel projet aujourd'hui a-t-on avec une commune ?

Mme Léglise pense que c'est bien là toute la question ?

Quel projet a-t-on pour Chessy seul, pour Chessy plus une autre commune, laquelle, ou plusieurs autres communes ? Peut-on véritablement mettre cela en place en 3 semaines ?

M. le Maire lui répond que l'on ne peut pas mettre en place un projet en 3 semaines mais il faut prendre une délibération avant le 15 novembre si on ne veut pas voir baisser la dotation de l'Etat. Après on pourra mettre sur pied un projet global qui inclura les finances, l'Education...

Mme Léglise rappelle que Châtillon nous avait sollicité, il y a un an, pour effectuer un rapprochement, et la municipalité de Chessy n'a rien engagé dans ce sens, ni réflexion, ni réunion qui nous auraient peut-être permis d'avancer.

M. Denoyelle lui répond qu'à l'époque, il n'y avait pas de pression, on avait le temps.

M. le Maire ajoute qu'il y a bien eu une réponse mais que la commune de Chessy n'était pas prête. Il rappelle que fusionner avec le Breuil représente un petit écart, avec Châtillon un grand écart.

Mme Léglise demande qu'elle est l'intérêt de la commune de fusionner avec des communes endettées. Pourquoi l'une et pas l'autre ? Avec Châtillon, il lui semble qu'il existe beaucoup de choses en commun, plus qu'avec le Breuil.

M. Denoyelle informe le conseil que ce thème de « Communes Nouvelles » n'a jamais été évoqué dans les deux programmes électoraux. Il va falloir l'expliquer aux personnes qui nous ont élues (impôts peut-être en augmentation,...)

M. Méchin pense que le fait de dire « qu'il n'y a pas que l'aspect financier » n'est pas juste ; en ce moment si on nous pousse à fusionner ne serait ce qu'avec le Breuil, c'est bien pour ne pas voir baisser la dotation de l'Etat. On parle bien d'argent.

M. Denoyelle apporte une précision sur cette somme, baisse de la dotation ; il faudrait avant de désigner une somme, savoir exactement ce qui se passe dans

ces communes sur différents points comme la Médiathèque, les Rythmes scolaires, le SYDER... Au Breuil, par exemple les rythmes scolaires sont payants, à Chessy ils sont gratuits.

Mme Billard demande si les impôts des Cassissiens augmenteraient de 10% si on fusionnait avec une autre commune ?

Mme Dufour lui répond que si la fusion se réalisait avec le Breuil, ce serait l'inverse qui se produirait.

Mme Léglise demande ce que pensent les habitants du Breuil de cette fusion possible.

M. le Maire explique que de toute façon les petites communes à faible population seront obligées à brève échéance de fusionner, elles devraient disparaître ; en plus le Breuil n'a pas d'industrie peu de commerces, son budget est réduit.

M. Denoyelle pense qu'ils auraient dû se poser la question avant : ils ont dû dépenser beaucoup d'argent pour construire une école et on doit agrandir la nôtre aussi.

M. le Maire a peur que le Préfet nous impose une fusion que l'on n'aura pas choisie comme pour la fusion des communautés de communes.

Mme Dufour pense qu'il y a eu un travail de concertation entre les différentes communautés, effectué pendant un certain temps, un an ou deux.

M. Le Maire lui répond que c'est le Préfet qui a imposé à la CCBPO la fusion avec les autres communautés.

Mme Léglise indique que M. Paccoud, président de la CCBPD, avec qui elle a discuté après le Forum, pense qu'il faut que des communes fusionnent entre elles et ensuite on verra pour les communautés de communes.

M. le Maire lui répond qu'il suffit que la COR fusionne avec la CAVIL et la CCBPD n'a plus d'existence face aux 124 000hts de ce regroupement

Mme Lacombe demande: « Quand cette fusion va-t-elle être effective ? Dans quelques années ! »

M. le Maire lui répond qu'elle va être réalisée l'an prochain.

Mme Léglise demande : « Que devient Chessy-le Breuil au milieu de ce regroupement ? »

Mme Lacombe pense qu'il va falloir fusionner avec plusieurs communes pour pouvoir exister.

M. le Maire indique que les communes Bagnols, Moiré, Frontenas se sont réunies pour voir comment elles pourraient fusionner ensemble ; elles ont déjà l'habitude de travailler ensemble. Elles n'ont pas répondu à notre demande.

Il insiste pour expliquer que de toute façon, la France ne pourra rester avec 36 600 communes.

Si on se rapproche ne serait-ce que d'une seule commune, telle qu'elle soit, on sert d'exemple, on essaie ensuite d'en rapatrier d'autres et on arrête la diminution de la dotation.

Mme Léglise pense que c'est un pari !

M. le Maire répond : « Que tout est un pari ! »

M. Martinez demande si le Maire du Breuil est toujours favorable pour une fusion avec nous, vu la réponse du conseil du 12/10.

M. le Maire pense qu'il s'est emporté.

M. Denoyelle ajoute que tout cela va trop vite, il faut regarder tous les aspects de cette fusion probable et pour l'instant, on ne les connaît pas.

Mme Davignon indique que les adjoints ont rencontré leurs homologues du Breuil ; ils ont été un peu surpris du dynamisme de la commune, mais ils ont semblé prêts à s'investir et à participer à des actions communes.

Mme Dufour rappelle que leurs finances ne peuvent pas leur permettre d'avoir des projets divers. Elle souligne l'exemple des communes Nuelles-St Germain qui pourtant volontaires, il ya quelques années pour fusionner, ont mis plusieurs mois et années pour trouver un accord...

Mme Léglise pense donc qu'il faut construire un projet pour éviter de subir ces aléas.

M. Méchin est bien d'accord pour le projet mais le peu de temps qu'il reste ne nous permet pas de le construire réellement.

M. Denoyelle explique que pour le projet, il faudrait :

Un schéma directeur- un diagnostic de l'existant- des études préalables- en dégager plusieurs scénarios possibles, puis en choisir un et le Conseil décide.

On ne peut pas traiter ce sujet à l'emporte-pièce.

Mme Léglise pense qu'on veut le faire à l'envers.

M. le Maire indique que des fusions d'entreprises se font « à l'arrache » et tout marche bien ensuite. Mais si là on traîne, on perd beaucoup d'argent !

M. Denoyelle lui répond que ce n'est si simple que cela, beaucoup d'autres éléments rentrent en ligne de compte au niveau finance. Où sont les avantages !

M. Jacquet demande s'il ya un délai ?

M. le Maire lui répond qu'il faut envoyer la réponse avant le 15 novembre, sinon on subit la baisse de la dotation.

M. Denoyelle ajoute le problème de l'Eau ?

M le Maire explique que Chessy est en gestion directe alors que la commune du Breuil adhère à un syndicat. Pour les taux d'imposition qui sont différents, la loi indique : « S'il ya plus de 20% de différence entre les communes, le lissage peut s'effectuer sur plusieurs années ».

Mme Léglise demande pourquoi n'a-t-on rien entrepris depuis que la loi existe et pourquoi aujourd'hui doit-on décider en 15 jours ?

M. le Maire explique que des pressions nouvelles se sont invitées : fusion de grandes communautés, rôle du Préfet, métropole...En ce moment beaucoup de communes se posent la même question que nous.

M. Maquin voudrait que l'on revienne aux questions fondamentales :

« A-t'on envie que la commune de Chessy fusionne avec une autre ? ou plusieurs autres ? Avec qui ? Vers quoi cela l'engage ? »

Il pense qu'il faut attendre la réponse des communes sollicitées et à partir de là construire ensemble un projet.

M. le Maire est d'accord mais à quelle échéance demande t-il ? Il pense que tout le monde ne s'est pas exprimé.

M. Prévot demande : « Si on ne fusionne pas avec une autre commune proche, ne va t'on pas se retrouver seul ? »

M. le Maire explique qu'au bureau des Maires de la CCBPD lorsque la question est d'actualité, « Avec qui fusionner vous ? » tout le monde se regarde sans répondre car pour l'instant peu de maires n'ont eu le soutien de leur conseil municipal. Chaque Maire a besoin de l'avis de tous ces conseillers pour prendre une pareille décision.

M. Denoyelle indique aussi que l'on pourrait demander l'avis des 1 800 Cassisssiens, ils ne savent rien de tout cela.

M. Prévot répond : « Il n'y a qu'à regarder le nombre de personnes qui assistent au Conseil ! Trois ou quatre »

M. Denoyelle pense qu'il serait intéressant d'avoir leur avis par une enquête, un référendum...

M. le Maire n'est pas d'accord : il donne des exemples comme l'enquête lancée par la municipalité avant 2008 pour l'aménagement du Centre Bourg, seulement 20% de réponses ; ensuite notre municipalité l'a réalisé.

M. Bérerd ajoute que les riverains ont été rencontrés.

M. Prévot se demande quel va être le sort des Services Publics dans ces fusions ?

M. le Maire explique que dans un premier temps les communes se regroupent : elles se choisissent un nom global (il donne l'exemple de Thizy les bourgs qui regroupe 5 communes) mais chaque commune garde son nom (ex Marnant à Thizy les Bourgs), son école, sa mairie. Tous les conseillers municipaux des communes se regroupent jusqu'au prochain mandat en 2020 ; là il y aura une liste de personnes (conseillers et adjoints) dont le nombre correspondra à la strate de sa population, un maire délégué par commune.

Mme Léglise demande s'il y aura réellement, des économies réalisées !

M. le Maire lui répond qu'elles ne seront pas faites tout de suite mais en 2020, certainement.

Il repose les questions : « Veux- t'on fusionner avec une autre commune ? Si la réponse est négative, on attend. Si la réponse est positive avec qui ?

M. Prévot pense que si on refuse, les communes iront voir ailleurs et on se retrouvera seul ; avec le Breuil, la fusion peut se faire très vite si effectivement cette commune peut résorber sa dette en vendant un bâtiment. Avec Châtillon, il pense qu'il faut un temps de réflexion, cela sera plus long et plus difficile. Mais la fusion avec le Breuil nous permettra de résoudre l'aspect financier.

M. le Maire est d'accord.

M. Denoyelle demande si on ne peut pas fusionner avec Légny.

M. le Maire lui répond négativement car cette commune n'est pas limitrophe avec Chessy. Cela pourra se faire si on fusionne avec le Breuil.

Il repose les questions et demande des réponses.

Mme Billard pense que les Cassisiens veulent fusionner avec Châtillon : outre l'aspect financier important, beaucoup d'associations se sont regroupées et les habitants des deux villages se connaissent mieux qu'avec la commune du Breuil. De plus, il existe des mutualisations entre les 2 communes, Médiathèque, Service Technique, avant SIVU Enfance...

M. le Maire est d'accord mais on ne peut pas négliger le problème financier. De toute façon, on fusionnera un jour avec Châtillon mais il faut du temps pour voir comment régler ces problèmes.

Mme Billard ajoute que l'on est plus proche de Châtillon que du Breuil. Il faudrait provoquer une réunion avec les Cassisiens pour les informer.

M. le Maire pense qu'il faut assumer notre rôle d'élus. Il ajoute qu'au niveau information, notre commune tient son rôle avec un bulletin distribué tous les deux mois (seule sur les 34 de la CCBPD à le faire) un site internet à jour et complet, une séance publique par an.

Donc, il revient sur les questions posées précédemment : Que fait-on ?

Comment se positionne-t-il au niveau des autres maires lors des réunions à la CCBPD ?

Mme Dufour lui répond que les autres communes en sont au même point que nous. La question a été posée lors d'une réunion d'une commission : les élus présents ont répondu qu'ils en étaient au stade de la discussion.

M. Denoyelle ajoute que même la présidente des Maires du Rhône présente lors de cette réunion n'était pas plus avancée que nous. Entre les discours officiels et les discours en aparté, il y a une marge.

M. le Maire demande : « Alors que fait-on ? »

Mme Dufour pense que fusionner personne n'est vraiment contre mais en réfléchissant.

M. Denoyelle ajoute qu'il faut du travail et du temps !

M. Loison remarque que la commune du Breuil a peut-être mal pris nos exigences (en référence au tableau demandé avant la réunion). Il faut mettre plus les formes et en discuter ; aura-t-on le temps ? Mais c'est la commune qui est venue nous demander.

M. Méchin pense que ce n'est pas la peine de se cacher, il veut sauver sa commune et nous on veut garder les dotations.

Mme Desbrus demande à combien s'élève la population du Breuil ?

M. le Maire lui répond : « A environ 500hts ! »

Il ajoute que la loi de 2009 diligentée par M Mercier, ministre à l'époque, ne sera pas remise en cause : l'Europe pousse, il faut de grandes Régions, les départements disparaîtront au profit de communautés de communes importantes, les petites communes ne pourront plus exister seules...

M. Loison demande quelle est la probabilité que les dates butoirs soient reportées ?

M. Jacquet explique que le débat est sur la table du Sénat et de L'assemblée Nationale, il n'est pas encore tranché.

M. le Maire indique que le projet de budget est passé au Parlement.

M. Denoyelle revient sur les différences existantes qu'il faudra bien résoudre comme la facture d'électricité (SYDER) qui dans la plupart des communes est directement impactée sur les impôts locaux ; or à Chessy, la municipalité a choisi d'en payer une partie (23€ par ht). La décision ne peut pas être prise comme cela sans savoir.

Mme Dufour ajoute que tout le monde se pose des questions mais personne pour l'instant ne peut y répondre.

M. le Maire pense qu'il n'y aura pas plus de dépenses pour la commune si on fusionne avec le Breuil même si on mutualise la cotisation de l'Ecole St Joseph, les TAP (au Breuil, ils sont payants....)

M. Maquin pense qu'il faut savoir ce que propose Chessy au Breuil et vice et versa.

M. le Maire pose alors une 1^{ère} question et demande un vote :

« Qui est pour la fusion avec la commune du Breuil avant le 15 novembre ? »

Vote : 5 pour, 9 contre, 4 abstentions.

Une 2^{ème} question :

« Qui veut envisager une fusion avec le Breuil mais plus tard ? »

Vote : 17 pour, 1 abstention.

Il demande si on élargit le périmètre avec Châtillon, Bagnols, Moiré, Frontenas. L'ensemble du conseil est d'accord pour aller dans ce sens.

M. le Maire indique qu'il avertira M. le Maire du Breuil de ces décisions.

Mme Dufour ajoute que si la date est reportée, le travail peut commencer.

M. le Maire pense qu'elle ne le sera pas et que le conseil a pris une mauvaise décision.

Donc en résumé :

Sur le principe d'une fusion avant le 15 novembre avec la commune du Breuil

A 9 voix contre, 5 pour et 4 abstentions

Il n'y aura pas de fusion avec le Breuil avant le 15 novembre

Sur le principe d'une fusion avec d'autres communes (dont le Breuil) pour créer une commune nouvelle

A 17 Pour, 1 Abstention

Sur le choix des communes avec lesquelles la commune pourrait fusionner

Le Breuil, Châtillon d'Azergues, Bagnols, Frontenas, Moiré l'ensemble du conseil répond favorablement.